

**RETOUR DU DOSSIER IMPERATIVEMENT AU LYCEE**

LYCEE LOUIS ARMAND  
32 RUE STEPHANE PROUST  
95600 EAUBONNE  
TEL : 01 34 06 10 30

Samedi 2 juillet De 9h à 12h  
Lundi 4 juillet De 9h à 12h et de 14h à 17h

FAX : 01 34 16 63 19  
[ce.0951974e@ac-versailles.fr](mailto:ce.0951974e@ac-versailles.fr)

## DOSSIER D'INSCRIPTION ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

### SECONDE GENERALE

NOM : .....

PRENOM : .....

CLASSE ANNEE 2021/2022 :

CLASSE/NIVEAU ANNEE 2022/2023 :

**LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS ACCEPTEES ; L'INSCRIPTION NE SERA PAS VALIDEE**

PIECES OBLIGATOIRES	RESERVE A L'ADMINISTRATION
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ FICHE INTENDANCE <b>A REMPLIR PAR TOUTES LES FAMILLES</b></li> <li>▪ SI L'ELEVE EST <b>DEMI PENSIONNAIRE</b>, JOINDRE :               <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ ATTESTATION CAF AVEC QUOTIENT FAMILIAL</li> <li>ou {                   <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ ATTESTATION REGION AVEC L'AVIS D'IMPOSITION 2021(salaires 2020)</li> <li>➤ LE LIVRET DE FAMILLE en ENTIER</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> <p><b><u>SI CES DOCUMENTS NE SONT PAS FOURNIS, LE TAUX MAXIMAL SERA APPLIQUE POUR LA CANTINE</u></b></p> <p><b>⚠ RIB AU NOM DU RESPONSABLE LEGAL (AVEC CODE IBAN ET BIC)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ATTESTATION ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE (FORTEMENT CONSEILLEE)</li> <li>▪ 1 FICHE D'URGENCE INFIRMERIE</li> <li>▪ ATTESTATION SECURITE SOCIALE OU PHOTOCOPIE CARTE VITALE</li> <li>▪ PHOTOCOPIE RECTO/VERSO DE LA CARTE D'IDENTITE DE L'ELEVE</li> <li>▪ LE JUGEMENT DE GARDE EN CAS DE DIVORCE OU SEPARATION</li> <li>▪ <b>3 PHOTOS RECENTES DONT UNE A AGRAFER (pas de collage) SUR LA FICHE INTENDANCE (préciser les nom et prénom au dos)</b></li> </ul>	
<p>1 chèque de 8 euros à l'ordre de « la maison des lycéens du lycée Louis Armand » permettant de bénéficier d'activités culturelles et artistiques Vivement conseillé.</p>	

DOSSIER VERIFIE PAR : .....

DATE : .....

Visitez le site du lycée : <http://www.lycee-louis-armand-aubonne.fr/>

**FICHE SECRETARIAT****2022/2023**

CLASSE : .....

SEXE : M / F

NATIONALITE : .....

NOM (en lettres capitales) : .....

PRENOM : .....

NE(E) LE : ..... A : ..... DPT : .....

N° PORTABLE ELEVE \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_ (OBLIGATOIRE)

ADRESSE MAIL ELEVE .....@.....

**SCOLARITE DE L'ANNE PRECEDENTE 2021/2022****SCOLARITE DE L'ANNE EN COURS 2022/2023**ETABLISSEMENT :  
.....ADRESSE :  
.....

PUBLIC/PRIVE

ACADEMIE DE VERSAILLES / AUTRE ACADEMIE

CLASSE : .....

REGIME DE L'ELEVE : EXTERNE / DEMI-PENSIONNAIRE

L'ELEVE EST-IL REDOUBLANT : OUI / NON

**RESPONSABLE LEGAL 1****RESPONSABLE LEGAL 2**

NOM : .....

PRENOM : .....

LIEN DE PARENTE : PERE / MERE / TUTEUR

AUTRE (préciser) : .....

SITUATION FAMILIALE :

MARIE(E) / PACSE / DIVORCE(E) / CELIBATAIRE / VEUF(VE)

ADRESSE :  
.....  
.....  
.....

CODE POSTAL : .....

COMMUNE : .....

TEL DOMICILE : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_

TEL TRAVAIL : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_

TEL PORTABLE : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_

COURRIEL :  
.....@.....

PROFESSION : .....

OCCUPE UN EMPLOI / SANS EMPLOI

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE : .....

DONT EN LYCEE OU COLLEGE PUBLIC : .....

NOM : .....

PRENOM : .....

LIEN DE PARENTE : PERE / MERE / TUTEUR

AUTRE (préciser) : .....

SITUATION FAMILIALE :

MARIE(E) / PACSE / DIVORCE(E) / CELIBATAIRE / VEUF(VE)

ADRESSE :  
.....  
.....  
.....

CODE POSTAL : .....

COMMUNE : .....

TEL DOMICILE : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_

TEL TRAVAIL : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_

TEL PORTABLE : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_

COURRIEL :  
.....@.....

PROFESSION : .....

OCCUPE UN EMPLOI / SANS EMPLOI

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE : .....

DONT EN LYCEE OU COLLEGE PUBLIC : .....

J'AUTORISE LA COMMUNICATION DE MES COORDONNEES AUX ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES : OUI / NON

SIGNATURE DES REPRESENTANTS LEGAUX

SIGNATURE DE L'ELEVE (SI MAJEUR)



NOM : .....

PRENOM : .....

## ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

DISPOSITIF SPECIFIQUE ANNEES ANTERIEURES (PAP,PAI,PPS,PPEHP...) .....

(Merci de joindre une copie pour les élèves scolarisés dans un autre établissement l'année précédente)

LANGUE VIVANTE A .....

LANGUE VIVANTE B .....

LANGUE VIVANTE C : ITALIEN (sous réserve de compatibilité des emplois du temps)

OPTIONS  LATIN OU  GREC

Sciences de l'Ingénieur (sous réserve du maintien de l'option)

SECTION EUROPEENNE  ANGLAIS  
 ESPAGNOL

2023

2022

LYCEE LOUIS ARMAND  
32, rue Stéphane Proust  
95600 EAUBONNE  
☎01.34.06.10.30

**FICHE INTENDANCE**

**A REMPLIR PAR TOUTES LES FAMILLES**  
(Même si l'enfant ne mange pas à la cantine)

**ELEVE** : Classe.....  
NOM/Prénom.....  
Nom du responsable de l'élève.....  
Adresse complète.....  
Code postal..... Ville.....

**PARENTS** :  
Tél. domicile :.....  
Portable :.....  
Adresse mail :.....  
Je soussigné(e), Madame, Monsieur..... désire que mon enfant :

- ne déjeune pas à la cantine du Lycée, il sera donc **EXTERNE**.
- déjeune à la cantine du Lycée Louis Armand pour l'année scolaire 2022/2023 : **je joins 20 € minimum au dossier d'inscription par chèque à l'ordre de LP LOUIS ARMAND pour les premiers repas.**

Une grille de tarification commune à tous les lycées du Val d'Oise prend en compte les revenus en se basant sur le quotient familial. La Région Ile-de-France finance la différence entre le coût du repas et le tarif payé par la famille.

**La réservation des repas est obligatoire** soit sur le site internet dans votre « espace famille » - vous pourrez y gérer les réservations plusieurs semaines à l'avance jusqu'à la veille, consulter les consommations, effectuer des paiements en ligne - ou sur la borne présente dans le hall du lycée au plus tard la veille. Vos identifiant et mot de passe restent les mêmes si vous étiez déjà au lycée en 2021/2022 ; vous les recevrez par mail à la rentrée si vous arrivez cette année.

**L'approvisionnement de la carte est obligatoire pour pouvoir réserver les repas**, soit par carte bancaire en ligne dans votre « espace famille » de manière sécurisée, soit par chèque à l'ordre de LP Louis Armand, soit en espèces au service intendance.

**TOUT REPAS RESERVE MEME NON CONSOMME SERA DECOMPTE**

Agrafer votre  
Photo ici

Le.....2022.

**SIGNATURE DES PARENTS**  
Obligatoire

**BOURSE NATIONALE**

Pour l'année scolaire écoulée 2021/2022, l'élève était-il boursier ? :  oui  non  
Si oui, veuillez noter le nom de l'établissement fréquenté en 2021/2022.....

**NOUVEAUX ELEVES ISSUS DE LYCEE** : faire une demande de **transfert de bourse** auprès de votre ancien établissement dès septembre 2022 afin d'en bénéficier au premier trimestre au sein de notre lycée.

**ELEVES ISSUS DES COLLEGES** : pour être boursier en classe de seconde, la demande de bourse a été faite auprès du collège ou en ligne entre mai et juin 2022 et sera encore possible jusqu'au 12 octobre 2022. Les réponses vous seront transmises automatiquement par le service académique des bourses de l'Essonne.

Documents obligatoires à joindre à cette fiche (à défaut votre dossier sera refusé)

- Un relevé d'identité bancaire ou postal du représentant légal de l'enfant. Merci de bien vouloir y noter au dos le nom et le prénom de l'élève.  
**ATTENTION, si vous remettez le relevé d'identité bancaire au nom de l'élève, ce document ne sera accepté qu'accompagné d'une autorisation écrite des parents.**
- Une photo d'identité à agraffer en bas de la page.

\*\*\*\*\*

**Si vous avez inscrit votre enfant à la demi-pension**  
vous devez obligatoirement remplir et signer ci-dessous

**et joindre l'attestation restauration scolaire ou l'attestation de quotient familial de la CAF.**

Je ne souhaite pas donner ces documents :  j'accepte le tarif maximum de 4.09 € par repas.

**ELEVE** : Nom, Prénom.....

**COUPON DEMI-PENSION**

J'accepte le règlement intérieur du Service Annexe d'Hébergement,

Le.....2022

**SIGNATURE de l'élève**

**PARENTS** : Je soussigné(e), Madame, Monsieur.....

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du Service Annexe d'Hébergement et l'accepter.

Le.....2022

**SIGNATURE des parents**

## FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Année scolaire 2022/2023

I/ Le prix du repas est fixé par la Région Ile de France à 4.09 €.

II/ CARTE D'ACCES AU SELF = CARTE DE LYCEEN

- Pour les élèves déjà inscrits au lycée en 2021/2022 : la carte de l'année précédente en bon état. Dans le cas contraire, prévoir 3,45€ + une photo récente pour l'achat d'une nouvelle carte (prix fixé par le Conseil d'Administration).
- Pour les nouveaux élèves : la carte est remise le jour de la rentrée ; la première carte est gratuite et valable pendant toute la scolarité au sein du lycée.

Cette carte est indispensable pour entrer dans le lycée et accéder au self. En cas de perte, vol ou dégradation, son remplacement est facturé 3,45€ + une nouvelle photo et l'élève peut en bloquer l'utilisation depuis la borne présente dans le hall en entrant son numéro de carte et son mot de passe (par défaut sa date de naissance). Elle est personnelle et ne peut être prêtée. Toute utilisation frauduleuse fera l'objet d'une sanction.

III/ RESERVATION OBLIGATOIRE DES REPAS

**Au plus tard :**

- La veille sur la borne présente dans le hall : l'élève passe sa carte dans le lecteur, le compte s'ouvre ; il sélectionne : « réserver un repas » et accède à un calendrier de réservation.

Le jour même jusqu'à 8h00 sur l'espace famille (lien internet sur le site du lycée) selon la procédure suivante : se connecter à l'aide des identifiants et mot de passe personnels qui vous seront envoyés par mail et par courrier la semaine de rentrée scolaire puis cliquer sur : RESERVATION → choisir la date → valider

- La réservation (ou l'annulation d'une réservation) peut se faire à l'avance pour plusieurs semaines et au plus tard le jour même avant 8 heures sur le site ou la veille au plus tard sur la borne.

**Au-delà, toute modification de réservation ne pourra être enregistrée et le repas sera facturé.**

**LE REPAS EST FACTURE A LA RESERVATION**

**IMPOSSIBILITE DE DEJEUNER SANS AVOIR RESERVE**

**TOUT REPAS RESERVE MEME NON CONSOMME SERA DECOMPTE**

IV/ APPROVISIONNEMENT OBLIGATOIRE DE LA CARTE AVANT TOUTE RESERVATION

- A l'inscription : chargement par chèque à l'ordre de LP Louis Armand avec un **montant minimum de 20 €** pour commencer l'année.
- En cours d'année : chèque ou espèces ou carte bancaire en ligne avec un **montant minimum de 20 €** selon la procédure suivante :
  1. Accéder à l'espace famille et se connecter à l'aide de l'identifiant et du mot de passe qui vous ont été envoyés.
  2. Cliquer sur : CREDITER → vous êtes alors redirigé vers un espace de paiement sécurisé.**Le paiement est transmis au lycée dans les 4 heures qui suivent.**

**LA RESERVATION N'EST POSSIBLE QUE SI LA CARTE EST APPROVISIONNEE**

V/ PROCEDURE EN CAS D'OUBLI DE CARTE :

Passage en fin de service pour enregistrer manuellement la consommation du repas réservé et délivrer un plateau.

**APRES 3 OUBLIS MAXIMUM, VOUS DEVIRES RACHETER UNE CARTE**

### EN RESUME

Pour pouvoir déjeuner, je dois impérativement :

- ✓ Avoir payé mon repas
- ✓ Avoir réservé mon repas
- ✓ Avoir ma carte

**OUVERTURE DU RESTAURANT SCOLAIRE : LUNDI 5 SEPTEMBRE 2022**

# LA RESTAURATION SCOLAIRE AU LYCÉE

## MODE D'EMPLOI



Un repas complet et équilibré accessible à tous les élèves...



...à un tarif juste adapté à vos ressources



### QUI EST CONCERNÉ ?

- Tous les élèves et apprentis scolarisés dans un lycée public.

### COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE ?



Transmettez au lycée **vosre attestation de quotient familial** (voir la démarche dans la rubrique « Comment vous procurer l'attestation de quotient familial à remettre au lycée ? ». **L'attestation est valable pour l'année scolaire.**

### NOUVEAU

La Région poursuit la modernisation des attestations de quotient familial qui sont désormais téléchargeables en ligne, sur son site, pour tous les usagers des lycées publics, allocataires ou non de la CAF.

**En cas de difficultés liées à votre situation professionnelle, familiale ou administrative, vous pouvez prendre contact avec le personnel de l'intendance et l'assistante sociale de votre lycée.**

## COMMENT CONNAÎTRE LE MONTANT DU TARIF QUI VOUS SERA APPLIQUÉ ?

- Le repas facturé varie entre **0,50 € et 4,09 €** au ticket et entre **0,20 € et 3,79 €** pour un forfait annuel.
- La **Région Île-de-France** finance la différence entre le coût du repas et le tarif payé par la famille (de 55 à 98 %).
- Ci-dessous le **prix du repas** que vous aurez à payer au ticket ou au forfait :

Exemples de ressources mensuelles du foyer**			Tarif par repas		Coût de revient moyen d'un repas	Part de la prise en charge par la Région
Couple ou parent isolé + 1 enfant (2,5 parts)	Couple +2 enfants (3 parts)	Couple + 3 enfants (4 parts)	Votre quotient familial mensuel Caf	Tarif par ticket		
≤ 457,50 €	≤ 549,00 €	≤ 732,00 €	A ≤ 183 €	0,50 €	0,20 €	de 95 % à 98 %
≤ 882,50 €	≤ 1 059,00 €	≤ 1 412,00 €	B ≤ 353 €	1,74 €	1,44 €	de 81 % à 84 %
≤ 1 295,00 €	≤ 1 554,00 €	≤ 2 072,00 €	C ≤ 518 €	1,94 €	1,64 €	de 78 % à 82 %
≤ 1 722,50 €	≤ 2 067,00 €	≤ 2 756,00 €	D ≤ 689 €	2,15 €	1,85 €	de 76 % à 79 %
≤ 2 185,00 €	≤ 2 622,00 €	≤ 3 496,00 €	E ≤ 874 €	2,35 €	2,05 €	de 74 % à 77 %
≤ 2 695,00 €	≤ 3 234,00 €	≤ 4 312,00 €	F ≤ 1 078 €	2,56 €	2,26 €	de 72 % à 75 %
≤ 3 332,50 €	≤ 3 999,00 €	≤ 5 332,00 €	G ≤ 1 333 €	2,76 €	2,46 €	de 69 % à 73 %
≤ 4 222,50 €	≤ 5 067,00 €	≤ 6 756,00 €	H ≤ 1 689 €	3,07 €	2,77 €	de 66 % à 69 %
≤ 5 970,00 €	≤ 7 164,00 €	≤ 9 552,00 €	I ≤ 2 388 €	3,58 €	3,28 €	de 60 % à 64 %
> 5 970,00 €	> 7 164,00 €	> 9 552,00 €	J > 2 388 €	4,09 €	3,79 €	de 55 % à 58 %

\* Lorsque le régime d'inscription déterminé par le conseil d'administration du lycée est au forfait, les familles bénéficient d'un abattement de 0,30 € par repas.  
 \*\* Revenus annuels nets perçus par le foyer/12 + prestations à caractère mensuel type allocations familiales.

## COMMENT VOUS PROCURER L'ATTESTATION DE QUOTIENT FAMILIAL À REMETTRE AU LYCÉE ?

### Vous êtes allocataire Caf :

Procurez-vous l'**attestation de paiement de la CAF** mentionnant votre quotient familial :

- sur les bornes disponibles dans les Caf (liste des bornes sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr)) 
- sur le site de la Caf [www.caf.fr](http://www.caf.fr) > rubrique Mon compte 
- sur smartphone : Caf - mon compte. 
- sur la caleulette de la Région Île-de-France disponible sur le site [www.iledefrance.fr/equitables](http://www.iledefrance.fr/equitables) avec votre numéro d'allocataire 

### Vous n'êtes pas allocataire Caf :



Une **caleulette** accessible sur le site de la Région Île-de-France vous permet de calculer votre quotient familial et d'éditer l'attestation : [www.iledefrance.fr/equitables](http://www.iledefrance.fr/equitables)

Cette attestation doit être remise au lycée avec les pièces justificatives **obligatoires** suivantes :

- photocopies de l'intégralité du dernier avis d'imposition de l'ensemble du foyer,
- photocopies de l'intégralité du livret de famille,
- et photocopies des prestations familiales du dernier mois.

- Attention : à défaut de transmission du justificatif de votre quotient familial tel que mentionné ci-dessus, le tarif maximal vous sera appliqué soit 4,09 € pour le ticket ou 3,79 € pour le forfait.

### Besoin d'aide ?

Contactez la plateforme téléphonique ÉquiTables  
0 800 075 065



Contactez la plateforme téléphonique ÉquiTables du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h, à partir du lundi 16 mai au mercredi 13 juillet et du jeudi 25 août au vendredi 7 octobre 2022.

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

### Plus d'informations ?



[www.iledefrance.fr/equitables](http://www.iledefrance.fr/equitables)





**FICHE D'URGENCE NON CONFIDENTIELLE A REMPLIR OBLIGATOIREMENT  
PAR LES PARENTS OU LE RESPONSABLE LEGAL  
ANNEE SCOLAIRE 2022-2023**

NOM : ..... PRENOM : .....  
CLASSE : ..... DATE DE NAISSANCE : ..... / ..... / .....  
NOM ET ADRESSE DES PARENTS OU DU REPRESENTANT LEGAL : .....  
.....

NUMERO DE TELEPHONE DOMICILE : .....  
TELEPHONE TRAVAIL PERE : ..... / PORTABLE : .....  
TELEPHONE TRAVAIL MERE : ..... / PORTABLE : .....  
NOM ET NUMERO DE TELEPHONE D'UNE PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'INDISPONIBILITE DE VOTRE PART :  
NOM : ..... PORTABLE : .....

NOM ET ADRESSE DU CENTRE DE SECURITE SOCIALE : .....

NUMERO DE L'ASSURE AYANT DROIT (JOINDRE OBLIGATOIREMENT LA PHOTOCOPIE DE L'ATTESTATION DE SECURITE SOCIALE OU LA PHOTOCOPIE DE LA CARTE VITALE) : .....

EN CAS D'ACCIDENT, L'ETABLISSEMENT S'EFFORCE DE PREVENIR LA FAMILLE RAPIDEMENT.  
EN CAS D'URGENCE, L'ETABLISSEMENT APPELE LE SAMU (15) QUI ASSURE L'EVACUATION MEDICALE ET DETERMINE LE MODE DE TRANSPORT APPROPRIE (AMBULANCE PRIVEE, POMPIERS, SAMU) VERS L'HOPITAL LE MIEUX ADAPTE ; CES RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS SERONT COMMUNIQUES AUX AMBULANCIERS POUR PERMETTRE LA PRISE EN CHARGE FINANCIERE DU TRANSPORT ET DES SOINS PAR LES ORGANISMES D'ASSURANCE MALADIE, LE COMPLEMENT POUVANT ETRE ASSURE PAR DES DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES (MUTUELLE, ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE, CMU, ...).

UN ELEVE NE PEUT SORTIR DE L'HOPITAL QU'ACCOMPAGNE DE SA FAMILLE OU D'UNE PERSONNE MANDATEE, MUNIE D'UNE PIECE D'IDENTITE.

NOM ET PRENOM DE LA PERSONNE QUE VOUS DESIGNEZ DANS CE CAS PARTICULIER :  
.....

IL EST DE VOTRE RESPONSABILITE DE NOUS COMMUNIQUER TOUT CHANGEMENT CONCERNANT LES RENSEIGNEMENTS CI-DESSUS.

OBSERVATIONS PARTICULIERES QUE VOUS JUGEREZ UTILES DE PORTER A LA CONNAISSANCE DE L'ETABLISSEMENT (ALLERGIES, TRAITEMENTS, PRECAUTIONS PARTICULIERES, ...) :  
.....  
.....  
.....

**SI VOUS SOUHAITEZ TRANSMETTRE DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES, VOUS POUVEZ LE FAIRE SOUS PLI FERME A L'ATTENTION DU MEDECIN OU DE L'INFIRMIERE DE L'ETABLISSEMENT.**

DATE : ..... SIGNATURE DES PARENTS OU REPRESENTANT LEGAL :

## Fiche d'urgence confidentielle

A compléter si votre enfant est :

- Atteint d'une maladie chronique pouvant nécessiter une prise de médicament durant le temps scolaire (Allergies, asthme, diabète, intolérance alimentaire, etc.)
- Susceptible de prendre un traitement d'urgence durant le temps scolaire

Allergie ou maladie dont souffre votre enfant :

Traitement :

Demande de mise en place de PAI (Projet d'Accompagnement Individualisé)      oui       non

Demande de mise en place du protocole de prise de traitement sur le temps scolaire (hors PAI)      oui       non

Médecin traitant :

Médecin spécialiste – service hospitalier :

Observations particulières :

En fonction des renseignements que vous aurez précisé, vous serez contacté par le médecin ou l'infirmière scolaire pour établir avec vous, si nécessaire, un PAI, conformément à la circulaire n° 1003-135 du 8 septembre 2003 relative à l'accueil en collectivité des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période.

**Cette fiche n'est pas obligatoire cependant il en va de votre intérêt et de celui de votre enfant qu'elle soit parfaitement renseignée.**

Vu et pris connaissance le.....

Signature des parents ou du responsable légal